

**K-OTHRINE SC25**Version / B
1020000055981/8
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial K-OTHRINE SC25
 Code du produit (UVP) 05971624
 Utilisation Insecticide

Société Bayer CropScience s.a.-n.v.
 BG Bayer Environmental Science
 Louizalaan 143 Avenue Louise
 1050 Brussel - Bruxelles
 Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
 Téléfax +32(0)2/534 35 76
 Service responsable Bayer Antwerpen Comm.V
 +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Suspension concentrée (SC)
Deltaméthrine 26.25 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	2,54
Propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0			> 5,00 - < 25,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.



K-OTHRINE SC25

Version / B
102000005598

2/8
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Contamination locale peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Appeler un médecin. Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Garder la personne au calme.

Avis aux médecins

Symptômes

Local:; parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses., L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:; Irritation, toux

Symptômes

Systémique :; agitation, gêne gastro-intestinale, Tremblements, vertiges, mal de tête, apathie, Vomissements, Douleur abdominale, fasciculation musculaire, inconscience, Nausée

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde.
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.
Observation d' électrocardiogramme.
Recherche d'oedème pulmonaire en cas d'inhalation.
Tenir dégagées les voies respiratoires; respiration artificielle si nécessaire.
Contre les convulsions : injecter du Diazépam par voie intraveineuse : 5-10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes ; 2,5 mg i.v. chez l'enfant.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Contre-indication: atropine.
Contre-indication : dérivés d'Adrénaline.
Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



K-OTHRINE SC25

Version / B
102000005598

3/8
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Éviter une exposition directe au soleil.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger du gel.

Stabilité au stockage

Autres données

Stockier à une température comprise entre 0 et 30 °C (au maximum 40 °C).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

**K-OTHRINE SC25**

4/8

Version / B
102000005598Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide, suspension
Couleur	blanc cassé
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

pH	5,0 - 7,0 à 100 % Déterminé sur le produit non dilué.
Densité	env. 1,04 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Viscosité, dynamique	1.450 - 2.050 mPa.s à 25 °C

**K-OTHRINE SC25**Version / B
1020000055985/8
Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 40.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 2,3 mg/l Durée d'exposition: 4 h Concentration testée la plus élevée. Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 10.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Information supplémentaire	Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400 La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.
-----------------	--

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) 0,043 mg/l Durée d'exposition: 96 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0011 mg/l Durée d'exposition: 48 h Un test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les algues	CE50 (Algues) > 9,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.

**K-OTHRINE SC25**

6/8

Version / B
102000005598Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Récipients à rincer 3 fois.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE EN SOLUTION)

IMDG

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION)

IATA

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Deltaméthrine

**K-OTHRINE SC25**

7/8

Version / B
102000005598Date de révision: 13.03.2007
Date d'impression: 13.03.2007

Symbole(s)	
N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de risque	
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Phrase(s) de risque	
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Phrase(s) S	
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Etiquetage exceptionnel	
	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Information supplémentaire	
	Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'autorisation 2584
(Belgique) :

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur



K-OTHRINE SC25

Version / B
102000005598

8/8

Date de révision: 13.03.2007

Date d'impression: 13.03.2007

les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.